

Norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les cartes nationales d'identité et les passeports

(norme ISO / IEC 19794-5 :2005)

- ✓ Photo prise il y a moins de 6 mois
- ✓ Format 35mm x 45mm
- ✓ Taille du visage entre 32 et 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).
- ✓ Photo nette, sans pliure, ni traces
- ✓ Photo contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. La couleur est recommandée.
- ✓ Fond uni, de couleur claire (bleu clair ou gris clair). Fond blanc interdit.
- ✓ La tête doit être nue et droite (sans rien d'apparent dans les cheveux)
- ✓ Visage dégagé face à l'objectif
- ✓ L'expression doit être neutre et la bouche fermée
- ✓ Les montures de lunettes épaisses sont interdites. Les yeux doivent être visibles, sans reflet sur les verres

